



Liste de présidents depuis 1990

1989 – 1999 | Carlos Saúl Menem
 1999 – 2001 | Fernando de la Rúa
 2002 – 2003 | Eduardo A. Duhalde
 2003 – 2007 | Néstor C. Kirchner
 2007 | Cristina F. de Kirchner



DONNÉES GÉNÉRALES

Régime présidentiel avec un gouvernement fédéral : une capitale fédérale (Buenos Aires) et 23 provinces.

La Constitution en vigueur a vu le jour en 1853 (une seule constitution à partir de l'indépendance). Cette Constitution a été révisée plusieurs fois:

- 1860: Réunification nationale
- 1866: Élimination de certaines conditions de la rente
- 1898: Changement pour le mode d'élection des députés et augmentation du nombre des ministères
- 1949: Incorporation de nouveaux droits sociaux
- 1957: Gouvernement militaire et prohibition du péronisme
- 1966: Coup d'État et déclaration du statut de la révolution argentine
- 1972: Changement dans le système électoral et dans l'organisation de l'État (réforme de l'Etat)
- 1994: Reconnaissance des nouveaux droits (environnementaux, de l'information, des consommateurs, etc.)



ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Présidentielles

- Pour être élu, il faut obtenir de plus de 45% des votes, ou plus de 40% avec une différence supérieure au 10 points par rapport au candidat arrivé second. Sinon, il y a un deuxième tour à majorité simple entre les deux candidats arrivés en tête
- Mandat présidentiel de 4 ans
- Possibilité de réélection consécutive une seule fois, puis réélection possible après une période d'absence dans le gouvernement. Cependant, impossibilité de cumul des mandats
- Rémunération : 30.991 AR\$ par mois en 2012 (soit 6.000 US\$) (salaire indexé à l'inflation)

Legislatives

- **Députés**
 - ❑ Nombre proportionnel à la quantité d'habitants. Actuellement, il y a 257 sièges, dont 116 sont occupés en 2013 par des députés du parti majoritaire
 - ❑ Système proportionnel qui applique la formule D'Hont, avec un seuil de 3% du nombre d'électeurs enregistrés dans la circonscription
 - ❑ Mandat de 4 ans
 - ❑ Possibilité de réélection. Néanmoins, la moitié de la chambre se renouvelle tous les deux ans. Pas de possibilité de cumul
 - ❑ Rémunération : environ 30.000 AR\$ par mois en 2012 (soit 6.000 US\$) (salaire indexé à l'inflation)
- **Sénateurs**
 - ❑ 3 sénateurs par chaque province et 3 par la ville de Buenos Aires. (72 sénateurs) : 30 du parti dirigeant, 18 du parti opposant et 24 d'autres partis;
 - ❑ Ils sont élus sous forme directe et conjointe. Deux banques correspondent au parti politique qui obtient la majorité des votes, et les restants au parti politique suivant par rapport au nombre de votes
 - ❑ Mandat de 6 ans
 - ❑ Réélection indéfinie. Néanmoins, la troisième part du Sénat se renouvelle tous les deux ans. Pas de possibilité de cumul
 - ❑ Rémunération : environ 30.000 AR\$ par mois en 2012 (soit 6.000 US\$) (salaire indexé à l'inflation)



ÉLECTIONS LOCALES

Locales

- Chaque province peut développer ses propres règles électorales. Ensuite, les données pour la province de Buenos Aires.
- **Provence**

	Nombre/ Répartition	Mode de scrutin	Mandat	Réélection Cumul	Rémunération
Exécutive	1 gouverneur, Parti FPV	Majorité simple	4 ans	Oui	Environ US\$ 3.900
Législative (députés)	92 (42 du parti dirigeant)	Proportionnel (Formule D'Hont)	4 ans	Non	Environ US\$ 4.850
Législative (sénateurs)	46 (28 du parti dirigeant)	Proportionnel (Quotient)	4 ans	Non	Environ US\$ 4.850

- **Municipalité**

	Nombre/ Répartition	Mode de scrutin	Mandat	Réélection /Cumul	Rémunération
Conseillères municipales	2054	Majorité simple	4 ans	Oui/Non	Entre 200 et 2.100 US\$
Intendants	135	Majorité simple	4 ans	Oui/Non	Entre 200 et 2.100 US\$



OFFRE ÉLECTORALE

AU NIVEAU NATIONAL:

- **Loi de quotas** : le 30% des hautes charges publiques doivent être occupées par des femmes;
- **Conditions d'éligibilité:**
 - Députés : 25 ans ; quatre ans de citoyenneté en exercice ; être né dans la province représentée;
 - Sénateurs : 30 ans ; six ans de citoyenneté en exercice ; être né dans la province représentée;
 - Président : Être né sur le territoire national et remplir toutes les conditions pour être sénateur;
- **Incompatibilités** : ni le clergé régulier ni les gouverneurs des provinces ne peuvent assumer des fonctions législatives. Aucun membre du Congrès ne peut être employé au sein de l'Exécutif sans consentement préalable de la part de la Chambre concernée.
- **Partis politiques:** 69 partis enregistrés, dont 34 reconnus au plan national qui sont représentés à la chambre de Députés. Principaux partis :

Nom	Création	Idéologie politique
Partido de la Victoria	2003	Péronisme
Partido Justicialista	1983	Péronisme
Unión Cívica Radical	1983	Social-démocratie et Libéralisme
Coalición Cívica-ARI	2002	Conservatisme
PRO	2010	Conservatisme



OFFRE ÉLECTORALE

- **Les alliances partisans les plus importantes sont :**
- **Alianza Frente para la Victoria :** Partido de la Victoria, Partido Justicialista, Nueva Dirigencia, Partido Intransigente, Frente Grande, Partido Humanista, Red por Buenos Aires, Frente Progresista y Popular, Partido Solidario, Solidaridad e Igualdad (SI) et Partido Encuentro por la Democracia y la Equidad;
- **Coalición Cívica :** Afirmación para una República Igualitaria (ARI) et Unión Por Todos ;
- **"Frente Amplio Progresista"** Partido Socialista, Buenos Aires para Todos, GEN et Movimiento Libres del Sur;
- **Compromiso Federal :** partido Es Posible, Partido Política Abierta para la Integración Social (PAIS), Unión de Centro Democrático (UCeDé) et Movimiento Independiente de Jubilados y Desocupados (MIJD) ;
- **"Frente de Izquierda y de los Trabajadores":** Partido Obrero, PTS e Izquierda Socialista, et 29 partis locaux de différentes régions du pays ;
- **"Frente Popular"** Unión Popular, Partido Autonomista, Democracia Cristiana et Movimiento de Integración y Desarrollo (MID);



DEMANDE ÉLECTORALE

- **Corps électoral**
- Répartition par tranche d'âge : 18-70 ans;
- Répartition par régions : Les villes les plus importantes au niveau électoral sont : la Provincia de Buenos Aires (37.3%), Córdoba (8.7%), Ciudad Autónoma de Buenos Aires (8.6), Santafé (8.51%) et Mendoza (4.51%);
- **Conditions d'accès au vote :**
- 1821: Vote masculin et volontaire pour les hommes libres (À partir de 20 ans);
- 1857: Vote masculin et public;
- 1912: Vote masculin, secret et obligatoire pour les hommes majeurs (18 ans);
- 1948 : Obtention du droit de vote pour les femmes;
- Aujourd'hui: Le vote est « universel, individuel, secret et obligatoire »;
- Âge d'accès au vote : 18;
- Vote des expatriés et prisonniers sont permis;
- Niveau d'abstentionnisme : 20% pour les élections présidentielles de 2011;



CAMPAGNES ÉLECTORALES

- **Organe de justice électorale :** [Direction Nationale Électorale](#), attachée au Ministère d l'Intérieur et la [Chambre Nationale Électorale](#)
- **Conditions de financement public :** base permanente de financement public pour tous les partis (20%);
- **Conditions de financement privé :** la loi détermine le plafond de financement. Les personnes juridiques peuvent faire un apport préétabli par la loi de financement des partis politiques (Loi 26.215)
- **Peines prévues en cas de fraudes :** amende entre 10.000 et 100.000 pesos argentins



MÉDIAS ET SONDAGES

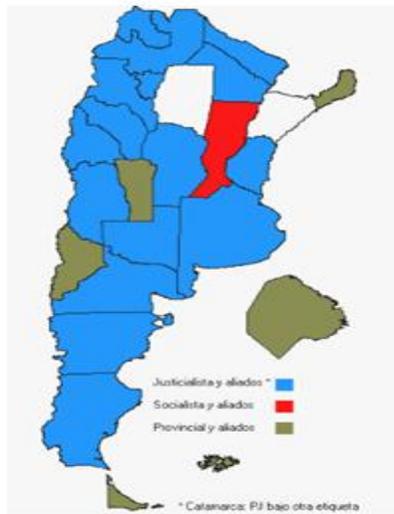
- **Principaux médias et groupes :**
- Groupe [Clarín](#)
- [Telefónica Argentina](#)
- **Répartition du temps d'apparition dans les médias :** accès public gratuit aux médias de manière égale pour tous les candidats, et modalité de contrat publicitaire illimité dans les médias privés
- **Principaux instituts de sondages :** Management & Fit ; OPSM ; Ibarómetro ; Consultora Equis
- **Règles de contrôle des sondages :** Interdiction de publier ou de diffuser des sondages pré-électorales 48 heures avant les élections

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS 2011

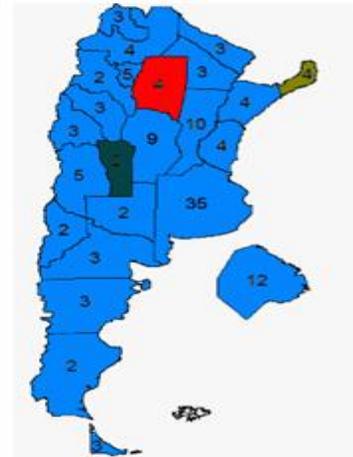
Elections présidentielles

Partidos / Alianzas Electorales	VOTOS	%
Electores Hábiles	28.915.030	
% de votantes	79,38	
Fernández de Kirchner - Boudou (ALIANZA FRENTE PARA LA VICTORIA)	11.864.456	54,11
Binner - Morandini (ALIANZA FRENTE AMPLIO PROGRESISTA)	3.684.595	16,80
Alfonsoín - González Fraga (ALIANZA UNIÓN PARA EL DESARROLLO SOCIAL)	2.442.880	11,14
Rodríguez Saá - Vernet (ALIANZA COMPROMISO FEDERAL)	1.745.303	7,96
Duhalde - Das Neves (ALIANZA FRENTE POPULAR)	1.285.783	5,86
Altamira - Castillo (ALIANZA FRENTE DE IZQUIERDA Y DE LOS TRABAJADORES)	503.342	2,30
Carrió - Pérez (COALICIÓN CÍVICA - AFIRMACIÓN PARA UNA REPÚBLICA IGUALITARIA AR)	399.641	1,82
VOTOS POSITIVOS	21.926.000	95,52
VOTOS EN BLANCO	803.341	3,50
VOTOS NULOS	225.729	0,98
TOTAL VOTANTES	22.955.070	

Elections locales (Gouverneurs)



Elections législatives (Diputés)



LA RÉFORME POLITIQUE EN ARGENTINE : UN DÉFI POUR LA DÉMOCRATIE

À partir des élections de 2011, la loi 26571, connue comme « loi de démocratisation de la représentation politique, la transparence et l'équité électorale » a été mise à l'épreuve. Une des grandes intentions était la limitation du nombre de partis politiques pour produire une compétence électorale de qualité. Cette intention s'est consolidée à travers deux mesures : en premier lieu, une modification des conditions pour obtenir et maintenir la personnalité juridique de la part des partis politiques ; en second lieu, la création d'élections primaires tant au niveau local que national.

Par conséquent, la loi a obligé les petites forces politiques à fusionner pour survivre dans le panorama et aussi pour augmenter leur audience. Le nombre de partis a été également été réduit de manière considérable. Aujourd'hui on compte 70 partis inscrits à la [Direction Nationale Électorale](#), et 34 au niveau national selon la Cámara Nacional Electoral (ce qui demeure élevé).

Cette situation est surtout le résultat de l'inclusion des élections primaires comme un premier filtre pour les élections générales. L'article 45 de la loi affirme notamment que « seuls les groupes politiques qui ont obtenu comme minimum une quantité de votes égale ou supérieure au 1,5% des suffrages valides pourront participer aux élections générales ». Avec cette barrière, on a obtenu un nombre plus réduit de candidats de sorte qu'il y ait une moindre atomisation du vote. Dans les premières primaires « ouvertes, simultanées et obligatoires » du 14 août 2011, se sont présentées 10 alliances présidentielles et seulement sept d'entre elles ont passé le seuil nécessaire. En 2007, 14 « formules » s'étaient présentées, soit une réduction de 30% du nombre de candidatures.

Pour certains opposants au gouvernement, la loi représente une stratégie afin d'affaiblir l'opposition et de réduire la libre participation démocratique. Cependant, la nécessité d'avoir des partis politiques forts pour garantir un bon système politique est indiscutable. Ce qui fait débat, c'est surtout de savoir si le succès du « Frente para la Victoria » est la conséquence de la consolidation du parti politique et d'une meilleure compréhension entre les représentés et les représentants, ou, au contraire, si c'est le résultat des hauts niveaux de popularité de la présidente actuelle.

Alors, une question finale s'impose : ¿Est-ce que la réduction du nombre des partis ces dernières années implique une meilleure discipline partisane prolonge-t-elle un *leadership* personnaliste qui marque la plupart des forces politiques d'Argentine?